



**Réponse commune du Ministre de l'Énergie et du Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n°7754 du 13 mars 2023 des honorables députés Messieurs Mars Di
Bartolomeo et Dan Biancalana (LSAP)**

- 1. Dès lors, nous aimerions savoir de Monsieur le Ministre de l'Énergie quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois par rapport à ce mouvement ?***
- 2. Une alliance similaire visant à renforcer une transition énergétique en Europe vers les énergies renouvelables ne s'impose-t-elle pas ?***

Le Luxembourg a pris note de l'initiative lancée par la France au sujet de la promotion de l'énergie nucléaire en Europe.

Le Gouvernement considère que l'énergie nucléaire n'est ni sûre, ni durable, ni compétitive et que la durée de construction des réacteurs disqualifie cette technologie pour apporter une réponse à l'urgence climatique dans les années à venir. Le Gouvernement mène au niveau européen une politique opposée au développement de l'énergie nucléaire et il est dès lors évident qu'il n'a pas l'intention de rejoindre cette alliance.

En effet, le Gouvernement défend la transition énergétique en Europe vers les énergies renouvelables par différents moyens, y inclus dans le contexte de la Directive sur les Énergies renouvelables (RED). Le dernier exemple en date est un courrier adressé le 16 mars 2023 à la Commission européenne et à la Présidence du Conseil de l'UE, avec l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne. Ce courrier reconnaît le libre choix des États membres à décider de leur mix énergétique national, tout en rappelant qu'un système basé intégralement sur les énergies renouvelables est la seule option durable en vue de l'atteinte de la neutralité climatique en 2050. En marge de la réunion des ministres de l'Énergie à Bruxelles le 28 mars 2023, le ministre Claude Turmes a participé à une réunion des « amis des énergies renouvelables » en présence des représentants de l'Allemagne, de la Belgique, , , du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de l'Irlande, de la Lettonie , des Pays-Bas, du Portugal, et de la Commission européenne.

D'autre part, avec ces mêmes partenaires, le Gouvernement s'est mobilisé contre la reconnaissance de l'énergie nucléaire comme une source d'énergie durable dans de nombreux textes européens, comme la feuille de route pour la diplomatie énergétique et climatique. Le Luxembourg soutient également le recours intenté par l'Autriche devant le Tribunal de l'UE portant sur l'annulation du règlement délégué (UE) 2022/1214 qui, entre autres, prévoit des critères d'examen technique pour les activités économiques liées à l'énergie nucléaire, et qui, in fine, permet de classer l'énergie nucléaire, dans certaines conditions, parmi les technologies éligibles dans le contexte des activités économiques durables.

Luxembourg, le 06 avril 2023

(s.) Claude Turmes

Le Ministre de l'Énergie